

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ESPACE JEUNES 11-17 ANS

1. PRÉSENTATION DE L'ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes est un lieu municipal destiné aux jeunes de **11 à 17 ans (dès l'entrée au collège)**. C'est un espace de **loisirs, de rencontres, d'échanges et de projets**, encadré par une équipe d'animation.

Les jeunes peuvent y venir librement pour se détendre, participer à des activités, proposer des projets ou simplement échanger.

2. JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

En période scolaire :

- **Mardi : 17h – 19h**
- **Mercredi : 14h – 18h**

Pendant les vacances scolaires :

- **Lundi, mardi et jeudi : 14h – 18h**

3. CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de **11 à 17 ans**
- Avoir un **dossier d'inscription complet**, signé par le responsable légal :
 - fiche sanitaire
 - règlement intérieur signé
- L'accueil fonctionne sur le principe de **l'accueil libre** : les jeunes peuvent arriver et repartir librement pendant les horaires d'ouverture (sauf activités spécifiques).

4. RÈGLES DE VIE

L'Espace Jeunes est un lieu de respect et de partage. Chaque jeune s'engage à :

- Respecter les autres jeunes, les animateurs et toute personne présente
- Utiliser un **langage correct** (pas d'insultes, de propos discriminatoires ou violents)
- Respecter le matériel et les locaux
- Adopter un comportement compatible avec la vie en collectivité

✗ Sont interdits : - Toute forme de violence (physique ou verbale) - Le harcèlement - Les dégradations - L'introduction et la consommation d'alcool, de tabac, de drogues ou substances interdites - Les comportements dangereux pour soi ou pour les autres

5. MATÉRIEL ET LOCAUX

- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin
- Toute dégradation volontaire pourra entraîner une réparation ou un remboursement par la famille
- Les locaux doivent être laissés propres après utilisation

6. TÉLÉPHONES PORTABLES ET ÉCRANS

- Les téléphones portables sont **autorisés**, mais leur usage doit rester respectueux
- Les animateurs peuvent en limiter l'utilisation lors des activités, des temps collectifs ou en cas d'abus
- Toute utilisation portant atteinte au respect des personnes (photos, vidéos, réseaux sociaux) est interdite

7. ACTIVITÉS, SORTIES ET PROJETS

- Les activités sont proposées par l'équipe d'animation et les jeunes
- Certaines sorties ou projets nécessitent une **autorisation parentale spécifique**
- Les règles de vie s'appliquent aussi à l'extérieur de l'Espace Jeunes

8. SANCTIONS ÉDUCATIVES

En cas de non-respect du règlement : - Rappel à la règle - Temps d'échange avec l'animateur
- Avertissement - Exclusion temporaire ou définitive, après information de la famille et de la mairie

Les sanctions ont un **objectif éducatif** et sont toujours proportionnées au comportement.

9. RESPONSABILITÉS

- Les jeunes sont responsables de leurs effets personnels
- L'Espace Jeunes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Espace Jeunes implique l'acceptation du présent règlement par le jeune et sa famille.

Fait à :

Date :

Nom et signature du jeune :

Nom et signature du responsable legal :